

**APPENDIX BB – April 10, 2009 Version**

**EXPERIMENTAL KITEBOARDING COMPETITION RULES**

*Les compétitions de kiteboard doivent être courues selon l'Annexe B des Règles de Course à la Voile, telles que modifiées par cette annexe.*

*Les Règles en gras sont les règles pour le kiteboard qui diffèrent des règles pour la planche à voile de l'Annexe B ou des règles de course des chapitres 1 à 7. Ces règles de kiteboard évoluent. Il est demandé aux autorités organisatrices de télécharger la version la plus récente. La Commission des Règlements de l'ISAF et la Commission Planche à Voile de l'ISAF apprécieraient de recevoir toute suggestion visant à l'amélioration des règles pour le kiteboard.*

*Le terme « bateau » utilisé partout ailleurs dans les règles de course signifie « planche » ou « bateau » selon le cas. Une épreuve de kiteboard peut comprendre une ou plusieurs des disciplines suivantes ou de leurs formats :*

Discipline	Formats
<i>Course</i>	<i>Course sur parcours ; slalom ; marathon, <b>course au portant, Boarder X</b></i>
<i>Expression</i>	<i>Expression dans les vagues ; freestyle <b>Wakestyle; Hang Time; High Jump; Kite Loop; Sliders</b></i>
<i>Vitesse</i>	<i><b>Offshore Speed Courses; Speed Crossings</b></i>

*Dans une compétition d'expression, la performance d'un kiteboard est jugée selon l'habileté et la variété plutôt que sur la vitesse ; elle est organisée en séries éliminatoires. La compétition est organisée en performance dans les vagues ou en compétition de freestyle selon les conditions de vagues du lieu. Dans une compétition de vitesse, une « poule » consiste en un ou plusieurs runs de vitesse, dans lesquels les kiteboards effectuent chacun à leur tour le parcours à intervalles. Dans la discipline course, une course marathon est une course programmée pour durer plus d'une heure.*

*Dans la course ou en compétition d'expression, « flotte » signifie une épreuve éliminatoire, une « poule » comprend une ou plusieurs flottes et une série éliminatoire comprend une ou plusieurs poules.*

**B1 DÉFINITIONS**

**B1.1** Les définitions complémentaires suivantes s'appliquent :

**Sur le point de contourner ou passer** Un kiteboard est *sur le point de contourner ou passer* une marque quand sa route normale est de commencer à manœuvrer pour la contourner ou la passer.

**Départ de plage** Quand la ligne de départ est sur la plage, ou si proche de la plage que le concurrent doit se tenir dans l'eau pour *prendre le départ*, le départ est un *départ de plage*.

**Chaviré** Un kiteboard est **chaviré** lorsque son aile est dans l'eau, que ses lignes sont emmêlées ou que le concurrent en a accidentellement perdu le contrôle ou qu'elle est accidentellement déconnectée de son kiteboard.

**Finir** Un kiteboard finit lorsque l'une quelconque de son flotteur ou du concurrent coupe la ligne d'arrivée dans la direction du parcours depuis la marque précédente soit pour la première fois soit après avoir corrigé un erreur commise sur la ligne d'arrivée conformément à la règle 28.1.

**Sauter** Un kiteboard saute quand son flotteur et le concurrent sont hors de l'eau.

**Sous le vent et au vent** Le côté *sous le vent* d'un kiteboard est le côté le plus éloigné du vent, ou lorsqu'il est bout au vent, le côté qui était le plus éloigné du vent. Cependant, lorsqu'il navigue sur la fausse panne ou plein vent arrière, son côté *sous le vent* est le côté sur lequel il porte son aile. L'autre côté est son côté *au vent*. **Quand deux kiteboards sur le même bord sont engagés, celui dont le flotteur qui est du côté sous le vent du flotteur de l'autre est le kiteboard sous le vent. L'autre est le kiteboard au vent.**

**Boucle** Un kiteboard fait une boucle lorsqu'il vole en faisant des boucles répétées, dans le sens ou à l'inverse du sens des aiguilles d'une montre, ou en alternant les deux.

**Obstacle** Un objet qu'un kiteboard ne pourrait pas passer sans modifier sensiblement sa route alors qu'il navigue directement vers lui et qu'il en est distant **de trois longueurs de flotteur**. Un objet que l'on peut passer en sécurité seulement d'un côté et une zone ainsi définie dans les instructions de course sont aussi des *obstacles*. Cependant, un bateau *en course* n'est pas un *obstacle* pour les autres bateaux à moins qu'ils ne soient obligés de s'en *maintenir à l'écart*, de lui donner de la *place* ou, si la règle 22 s'applique, de l'éviter. Un bateau en route, y compris un kiteboard *en course*, n'est jamais un *obstacle* continu.

**Départ** Un bateau *prend le départ* quand, **son flotteur et le concurrent** ayant été entièrement du côté pré départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, et ayant satisfait à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de son flotteur ou **du concurrent**, coupe la ligne de départ en direction de la première *marque*.

**Bord, tribord ou bâbord** Un kiteboard est sur le bord, tribord ou bâbord, correspondant à à la main du concurrent qui serait devant si le concurrent était en position de navigation normale (hanches dans l'axe du flotteur avec les deux mains sur la barre de contrôle). Un kiteboard est tribord amure quand la main droite du concurrent serait devant, et il est bâbord amure quand la main gauche du concurrent serait devant.

**B1.2** [*Pas de changement.*]

## **B2 REGLES POUR TOUTES LES COMPETITIONS**

*La règle B2 s'applique à toutes les compétitions.*

### **B2.1 Modifications aux règles du chapitre 4**

- (a) La règle 42 est remplacée par « Un kiteboard doit être propulsé uniquement par l'action du vent sur l'aile, par l'action de l'eau sur le flotteur et par les actions du concurrent sans aide extérieure. »
- (b) Ajouter à la règle 43.1(a) : « Cependant, un concurrent peut porter un récipient à boisson devant avoir une capacité d'au moins un litre et ne pesant pas plus d'1,5 kilogrammes quand il est plein. »
- (c) **La règle 44 est supprimée et remplacée par :**
- 44 PENALITES AU MOMENT DE L'INCIDENT**
- 44.1 Effectuer un pénalité**  
**Un kiteboard peut recevoir une pénalité en points s'il est susceptible d'avoir enfreint une règle du Chapitre 2. Cependant, si le kiteboard a causé des blessures ou de sérieux dommages, ou gagné un avantage significatif dans la course ou la dérie grâce à son infraction, sa pénalité doit être l'abandon.**
- 44.2 Pénalité en points**
- (a) **Quand un skiteboard décide d'accpeter une pénalité en points, il doit informer l'autre kiteboard. Il doit remplir un formulaire d'ajustement de points pour chaque pénalité, dans le délai de dépôt des réclamations.**
- (b) **Les points pour un kiteboard qui prend une pénalité en points doivent être les points quil aurait reçu sans cette pénalité, aggravés du nombre de places prévu dans les Instructions de Course. Cependant, il ne peut être classé au-delà de DNF. Quand les Instructions de Course ne précisent pas de nombre de places, ce nombre doit être le nombre entier (arrondi à 0,5 au-dessus) le plus proche de 20% du nombre des inscrits. Les résultats des autres kiteboards ne seront pas modifiés ; donc, deux kiteboards peuvent recevoir le même nombre de points.**
- (d) Ajouter à la règle 47.1 : “sauf tel qu'exigé par la règle 41.2”. (Voir règle B4.4.)

**B2.2 Inscription et Qualification** [*Pas de changement.*]

**B2.3 Organisation d'épreuves** [*Pas de changement.*]

**B2.4 Identification on Concurrents**

**L'Annexe G est supprimée et remplacée par :**

**Annexe G – Identification**

**Chaque kiteboard doit être identifié comme suit :**

- (a) **Un dossard avec un numéro de course personnel de pas plus de trois chiffres doit être fourni à chaque concurrent.**
- (b) **Les numéros seront visibles devant et derrière le dossard et seront au moins de 15 cm de haut.**
- (c) **La couleur des numéros doit contraster avec celle du dossard.**

**B2.5 Toucher une marque** [*Pas de changement.*]

**B2.6 Règles supprimées**

Les règles 17, 18.3, 43.2, 45, 47.2, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 61.1(a)(2), 67, J2.2(28) et J2.2(33) sont supprimées.

**B3 REGLES POUR LA DISCIPLINE DE COURSE**

*La règle B3 s'applique à la discipline de course. La règle B2 s'applique également.*

**B3.1 Modifications aux règles du chapitre 2, section C**

- (a) La première phrase de la règle 18.1 est remplacée par « La règle 18 s'applique entre des kiteboards quand ils sont tenus de laisser une *marque* du même côté et qu'au moins l'un d'entre eux est *sur le point de passer ou de contourner la marque.* »

- (b) La règle 18.2(b) est remplacée par

*Si des kiteboards sont engagés lorsque le premier d'entre eux est sur le point de contourner ou de passer la marque, le kiteboard à l'extérieur à ce moment-là doit par la suite donner au kiteboard à l'intérieur la *place-à-la-marque*. Si un kiteboard est en route libre devant lorsqu'il est sur le point de passer ou contourner la marque, le kiteboard en route libre derrière à ce moment-là doit par la suite lui donner la *place-à-la-marque*.*

- (c) La règle 18.2(c) est remplacée par

*Quand un kiteboard est tenu de donner la *place-à-la-marque* en vertu de la règle 18.2(b), il doit continuer à le faire même si par la suite un *engagement* est rompu ou un nouvel *engagement* est établi. Cependant, si l'un des kiteboards dépasse la position bout au vent, la règle 18.2(b) cesse de s'appliquer.*

- (d) La règle 18.4 est remplacée par

*Quand un kiteboard prioritaire engagé à l'intérieur doit **changer de bord** ou laisser porter à une *marque* pour suivre sa *route normale*, elle ne doit pas, jusqu'à ce qu'elle **change de bord**, passer plus loin de la *marque* qu'il n'est nécessaire pour suivre cette route. La règle 18.4 ne s'applique pas à une *marque* d'une porte.*

**B3.2 Modification aux autres règles du Chapitre 2**

- (a) La règle 13 est supprimée et remplacée par :

### 13 EXCEPTIONS AUX REGLES 10, 11 ET 12

**13.1** Quand un kiteboard change de bord sur un bord au près, il doit se maintenir à l'écart des autres kiteboards jusqu'à ce qu'il soit sur une route au plus près. Pendant ce temps, les règles 10, 11 et 12 ne s'appliquent pas. Si deux kiteboards sont soumis à cette règle en même temps, celui qui est sur le côté bâbord de l'autre, ou celui qui est en arrière doit se maintenir à l'écart.

**13.2** Au portant, un kiteboard qui fait faire des boucles à son aile doit se maintenir à l'écart d'un kiteboard qui ne le fait pas.

**13.3** Si deux kiteboards au portant convergent et qu'il n'est pas possible selon les règles 10, 11 et 12 de déterminer lequel est prioritaire, celui qui est à tribord de l'autre ou en arrière doit se maintenir à l'écart.

(b) La règle 16 est supprimée et remplacée par :

### 16 MODIFIER SA ROUTE OU LA POSITION DE L'AILE

**16.1** Quand un kiteboard prioritaire modifie sa route **ou la position de son aile**, il doit laisser à l'autre kiteboard la place de *se maintenir à l'écart*.

**16.2** Sur un bord de près, lorsqu'il devient clair pour un kiteboard tribord amure qu'un kiteboard bâbord amure se maintient à l'écart en naviguant pour passer sur son arrière et qu'il y a risque de contact, le kiteboard tribord amures doit, si raisonnablement possible, garder son aile suffisamment haute pour permettre au kiteboard bâbord amures de passer près de l'arrière de son flotteur.

**16.3** En course slalom, un kiteboard prioritaire ne doit pas modifier sa route **ou la position de son aile** pendant les 30 dernières secondes précédant son signal de départ si de ce fait l'autre kiteboard est immédiatement contraint d'agir pour **éviter une collision**.

(c) La règle 17 est supprimée.

(d) La règle 21 est supprimée et remplacée par :

### 21 ERREURS DE DEPART ET AUTRES OBLIGATIONS

**21.1** Un kiteboard naviguant vers le côté pré-départ de la ligne de départ ou de ses prolongements après son signal de départ pour *prendre le départ* ou satisfaire à la règle 30.1 doit *se maintenir à l'écart* d'un kiteboard qui ne fait pas de même, jusqu'à ce qu'il soit entièrement du côté pré-départ.

**21.2** En approchant de la ligne de départ pour *prendre le départ*, un kiteboard doit avoir son aile hors de l'eau et

en position normale, sauf s'il a accidentellement *chaviré*.

**21.3** Pendant la dernière minute qui précède son signal de départ, un kiteboard qui ralentit de manière significative ou s'arrête, et ne progresse plus en avant doit se maintenir à l'écart d'un kiteboard qui ne le fait pas.

**21.4** Un kiteboard qui saute doit se maintenir à l'écart d'un kiteboard qui ne le fait pas.

- (e) La règle 22 devient la règle 22.1 "chaviré et "chavirant" sont mis en italique, et sa dernière phrase est supprimée. Ajouter une nouvelle règle 22.2 : « Un kiteboard chaviré ne doit pas avoir d'action pour gêner une autre planche. »
- (f) La règle 23.1 est remplacée par « Si cela est raisonnablement possible, un kiteboard qui n'est pas en course ne doit pas gêner un kiteboard qui est en course. Après avoir fini, un kiteboard doit immédiatement dégager la ligne et les marques d'arrivée et éviter les kiteboards encore en course. »
- (g) Ajouter nouvelle règle 23.3 : Un kiteboard ne doit pas naviguer dans la zone de course définie dans les instructions de course quand des courses s'y déroulent, sauf si c'est sa propre course.

**B3.3** Donner le départ des courses [*Pas de changement.*]

**B3.3** Autres règles pour la direction d'une course

Ajouter une nouvelle règle 29.3 :

**29.3** Rappel d'une course en slalom

- (a) Quand au signal de départ d'une course ou d'une flotte en slalom, une partie quelconque du flotteur, ou du concurrent d'un skiteboard se trouve du côté parcours de la ligne de départ, le comité de course doit signaler un rappel général.
- (b) [*Pas de changement, sauf " numéro de voile" qui est remplacé par " numéro de compétition".*]
- (c) [*Pas de changement.*]

**B4** REGLES POUR LA COMPETITION D'EXPRESSION

**B4.1** Règles de priorité [*Pas de changement*]

**B4.2** Donner le départ et finir les flottes [*Pas de changement*]

**B4.3** Enregistrement des voiles ; zone de parcours ; durée de la flotte [*Pas de changement*]

**B4.4** Aide extérieure

- (a) La règle 41 devient la règle 41.1. Ajouter une nouvelle règle 41.2 :

Un assistant peut fournir de l'équipement de rechange à un kiteboard mais doit se maintenir à l'écart des autres kiteboards en compétition. Un kiteboard dont l'assistant manque à se maintenir à l'écart doit être pénalisé. La pénalité doit être à la discrétion du jury.

- (b) **Ajouter nouvelle règle 41.1(e) : "Un autre kiteboard, qui est aussi en course, peut assister un envol".**

**B5 SERIES ELIMINATOIRES** [*Pas de changement*]

**B6 REGLES POUR LA COMPETITION DE VITESSE** [*Pas de changement, sauf que "numéro de voile" est changé en "numéro de compétition" dans les règles B.6.3(a) et (b).]*

**B7 RECLAMATIONS, REPARATIONS, INSTRUCTIONS ET APPELS** [*Pas de changement.*]

**B8 CLASSEMENT** [*Pas de changement.*]